

PREFECTURE DE VAUCLUSE

Direction des Libertés Publiques
Bureau de la Nationalité et des Etrangers

CARTE NATIONALE D'IDENTITE SECURISEE pour ADULTE ou MINEUR

La présence du demandeur au guichet est **obligatoire pour apposer une empreinte si la personne à 13 ans et +**. Durée de validité de la carte : **10 ans**

PIECES A FOURNIR: Présenter obligatoirement tous les justificatifs en originaux et fournir les photocopies.

- Un formulaire de demande** (à compléter en Mairie)

- Deux photographies d'identité**, conforme à la norme AFNOR 12-010, tête découverte et de face, format 3,5 x 4,5 sur fond clair, récentes et identiques, l'ensemble convenablement centré ; en cas de port permanent de verres correcteurs foncés, produire les photos soit sans lunettes ou avec des lunettes munies de verres blancs : à défaut, produire un certificat attestant d'une pathologie.

- 1 justificatif de domicile récent (- de 3 mois)** : téléphone, facture EDF, gaz, eau, impôt

- Pour les personnes hébergées** : si vous habitez chez un particulier depuis au moins trois mois, joindre une attestation sur l'honneur de l'hébergement + copie de sa carte nationale d'identité (en cours de validité) et 1 justificatif de domicile de l'hébergeant + 1 pièce administrative à votre nom à cette adresse : carte de sécurité sociale – Titre d'allocations familiales –Document de l'ANPE, bulletin de salaire (relevé de compte, ASSEDIC, RMI).

- 1 pièce d'identité avec photographie si perte ou ancienne carte** (CNI ou passeport, même périmé, permis de conduire, carte de combattant, carte professionnelle, carte d'identité militaire, permis de chasser).

- L'ancienne carte nationale d'identité OU la déclaration de perte ou de vol.**

Si perte 25 € en timbres fiscaux depuis le 1^{er} janvier 2009

- Acte de naissance si première demande, ancienne carte ou perte**

- Livret de famille pour les mineurs**